

**UNE TAXE DE PLUS ?**

**TROP C'EST TROP !**

**MANIFESTATION DES ARTISANS DU BATIMENT  
VENDREDI 11 MAI - 14 H 30  
Parc de la Foire-Exposition - BREZILLET - SAINT-BRIEUC**

Le Gouvernement, par le biais de la Loi de Finances 1990, votée à la sauvette, sans concertation, vient de mettre à la charge des entreprises du Bâtiment, une nouvelle taxe prévue pour 6 années, afin de boucher le trou de l'assurance construction (décennale) creusé, pour plus de 75%, par d'autres que nous, artisans du bâtiment.

**Le taux de cette taxe : 0,40 %** sur la totalité du chiffre d'affaires des entreprises.

**Exemples :**

Pour	250 000 F	de chiffre d'affaires, vous paierez	6 000 F	(1000 F x 6)
"	500 000 F	" " "	12 000 F	(2000 F x 6)
"	750 000 F	" " "	18 000 F	(3000 F x 6)
"	1 000 000 F	" " "	24 000 F	(4000 F x 6)
"	1 500 000 F	" " "	36 000 F	(6000 F x 6)
"	3 000 000 F	" " "	72 000 F	(12000 F x 6)

**NOUS DEVONS REFUSER DE PAYER LES POTS CASSES**

- pour les grandes entreprises
- pour les tribunaux laxistes
- pour les experts complaisants
- pour les consommateurs procéduriers

**On nous prend, une fois de plus, pour des vaches à lait !**

**IL FAUT DIRE NON A CETTE TAXE INJUSTE, IMBECILE ET AVEUGLE  
en participant à LA JOURNEE D'ACTION NATIONALE organisée par la CAPEB**

## **PROGRAMME :**

**14 H 30**

- Rendez-vous au Parc de la Foire-Exposition - BREZILLET - SAINT-BRIEUC
- Meeting
- Défilé vers la Préfecture
- Réception d'une délégation à la Préfecture et remise d'une motion de protestation

## **CONSEILS PRATIQUES**

- Soyez présents à l'heure fixée ; groupez-vous pour le déplacement (pas de problème de parking à Brézillet)
- Les épouses, bien entendu, sont invitées à participer à la manifestation ; vous pouvez également, si vous le souhaitez, vous faire accompagner de vos ouvriers.
- Venez avec votre casque de chantier.

## **NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !**

**Si vous ne bougez pas, le 1er Janvier 1991, vous devrez acquitter cette taxe .**

**IL SERA ALORS TROP TARD POUR VOUS LAMENTER ...**

**LE SUCCES DEPENDRA DE VOTRE MOBILISATION.**

**RENDEZ-VOUS LE 11 MAI  
A SAINT-BRIEUC**



UNION DES SYNDICATS D'ARTISANS  
Tél. 96.61.70.00

**Syndicat des Artisans Électriciens et Électroniciens  
des Côtes d'Armor**

18, Place Saint-Michel - B.P. 566 - 22010 ST-BRIEUC Cedex

Saint-Brieuc, le 2 Mai 1990

A L'ATTENTION DES  
ELECTRICIENS DU BATIMENT

Cher Collègue,

Un fléau de plus nous menace ! Le Gouvernement a voté une nouvelle taxe de 0,40 % sur le chiffre d'affaires pendant 6 ans, pour combler le trou de l'assurance décennale construction.

Les artisans du bâtiment affiliés à la C.A.P.E.B. ont décidé de protester contre cette taxe, en manifestant le **Vendredi 11 MAI**, dans tous les départements.

Bien que nous ne soyons pas affiliés à la C.A.P.E.B., le Syndicat des Artisans Electriciens des Côtes d'Armor a décidé de s'associer à cette manifestation.

Nous sommes concernés comme les autres et le 11 Mai à SAINT-BRIEUC, nous devons tous exprimer notre ras le bol.

Assez de lamentations, le 1er janvier 1991, il sera trop tard !!

Je compte absolument sur la mobilisation générale de notre profession.

Le Président,

B. BUREL